

## V. — A.L.N. :

L'Algérie est divisée en six départements (wilayas); chaque wilaya est divisée en zones; chaque zone est divisée en régions; chaque région est divisée en secteurs.

1. Les P.C. : la direction collective étant érigée en principe tous nos organismes délibérants devront le respecter scrupuleusement. Le P.C. est composé du chef (politico-militaire) représentant l'autorité centrale du F.L.N. Il est entouré d'adjoints et de collaborateurs qui sont des officiers ou des sous-officiers au nombre de trois, s'occupant des branches militaire-politique, renseignements et liaisons. Il y a les P.C. de wilaya, zone, région et secteur.

Mutations : la mutation est prononcée par l'organisme immédiatement supérieur à l'organisme auquel appartient l'élément. Le principe de la mutation à tous les échelons a été admis.

## 2. Militaire :

Unités : le groupe (faoudj) est composé de 11 hommes dont un sergent et deux caporaux. Le demi-groupe comprend 5 hommes dont un caporal.

La section (ferka) est composée de 35 hommes (trois groupes, plus le chef de section et son adjoint).

La compagnie (katiba) comprend 110 hommes (trois sections plus cinq cadres).

Le bataillon (faïlek) comprend 350 hommes (trois compagnies plus vingt cadres).

Les grades<sup>1</sup> : les grades usités en Kabylie ont été adoptés. A savoir : el-djoundi el-aouel (caporal) : un V rouge renversé qui se porte sur le bras droit; el-aarif (sergent) : deux V rouges renversés; el-aarif el-aouel (sergent-chef) : trois V rouges renversés; el-moussaâd (adjudant) : un V souligné par un trait blanc; moulazem (aspirant) : une étoile blanche; moulazem et-thani (sous-lieutenant) : une étoile rouge; dhabet el-aouel (lieutenant) : une étoile rouge, une étoile blanche; dhabet et-thani (capitaine) : deux étoiles rouges; sagh el-aouel (commandant) : deux étoiles rouges, une blanche; sagh et-thani (colonel) : trois étoiles rouges.

Chef de wilaya : ce sera un colonel; ses adjoints seront des commandants.

Chef de zone : ce sera un capitaine. Ses trois adjoints seront des lieutenants.

Chef de région : ce sera un sous-lieutenant; ses trois adjoints seront des aspirants.

Chef de secteur : ce sera un adjudant; ses trois adjoints seront des sergents-chefs.

1. Les commissaires politiques auront les mêmes grades que les officiers des organismes auxquels ils appartiennent.